Commune de MONTMEYRAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D210722-06

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

Présents: Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

Excusés: Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents: Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET: Ressources humaines - Création d'un poste temporaire pour accroissement d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I (1° et 2°),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal (ou autre assemblée) de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Considérant l'accroissement des demandes d'inscription sur les services périscolaires et extrascolaires Considérant que cet accroissement pourrait n'être que temporaire au regard des effectifs scolaires Considérant la crise sanitaire actuelle qui nécessite la prise de mesures supplémentaires (désinfection, séparation de groupes etc.) pour un temps indéterminé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité périscolaire à temps non complet à raison de 21, 78 heures annualisées hebdomadaires du 1er septembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022 inclus sur le grade d'adjoint d'animation.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme Fait à Montmeyran, le 27 juillet 2021 Le maire, Olivier ROCHAS